

Commission des droits de l'Homme

Genève, le 24 janvier 2018

Communiqué de presse

24 janvier 2018 – Journée des avocats en danger : focus sur l'Egypte

Le 24 janvier 2018 se tient la **Journée internationale des avocats en danger** (<http://dayoftheendangeredlawyer.eu/>) qui est consacrée cette année **aux avocats égyptiens**. Cette journée est l'occasion de rappeler que l'exercice de la profession d'avocat dans nombre de pays comporte des risques importants. En effet, de nombreux avocats à travers le monde sont régulièrement emprisonnés, persécutés, torturés, voire même assassinés, en raison du simple exercice légitime de leur profession.

En cette journée, l'Ordre des avocats de Genève (ODA) se mobilise aux côtés d'autres associations professionnelles d'avocats pour honorer le courage de ces confrères qui remplissent au péril de leur vie les devoirs de leur profession d'assister leur client par tous les moyens appropriés pour préserver leurs droits.

Chaque année, une attention particulière est accordée à un pays désigné, dans lequel les avocats sont victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux du fait de l'exercice de leur profession. Après l'Iran, la Turquie, la Colombie, les Philippines, le Honduras et la Chine, la Journée de l'avocat en danger 2018 est dédiée aux avocats égyptiens dont la situation est particulièrement critique :

- Les avocats égyptiens sont victimes depuis des années de nombreuses mesures de représailles et de harcèlement de la part des autorités en raison de leur engagement pour la défense des libertés civiles, politiques, sociales et économiques de leurs concitoyens notamment.
- En effet, depuis le renversement du Président Mohammed Morsi, la situation des droits de l'homme s'est considérablement détériorée. Le gouvernement a restreint sévèrement la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté d'association. Les autorités ont pris des mesures sévères contre les dissidents, lesquels ont été victimes d'arrestations arbitraires et détentions prolongées, pour être ensuite condamnés à la suite de procès inéquitables. Plusieurs d'entre eux ont été torturés et certains sont même décédés durant leur détention, prétendument pour des raisons de négligence médicale.

Coordonnées de la Présidente

| 35, rue de la Mairie | Case postale 6569 | 1211 Genève 6 |
| Tél. 058 105 20 00 | Fax 058 105 20 60 | sgiroud@lalive.ch |

- Dans ce contexte, nombre d'avocats égyptiens sont victimes de menaces, d'interdictions de quitter le territoire et d'autres entraves à l'exercice de leur profession. Certains d'entre eux ont été arrêtés pour des motifs douteux, notamment pour leur implication présumée dans des manifestations pacifiques.
- De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme – dont Amnesty International, Human Rights Watch, IDHAE, Euromedrights, Reporters sans frontières, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme – confirment que les autorités égyptiennes font taire par diverses manœuvres les dernières voix critiques au sein de la communauté des droits de l'homme du pays, et notamment celles des avocats à l'exercice de leur profession.

Parmi les nombreux avocats égyptiens cibles de répression et en danger du fait de l'exercice de leur profession, nous souhaitons relever en particulier :

- **Mahienour El-Masry** est avocate à Alexandrie et récipiendaire du Prix Ludovic Trarieux en 2014. Le 18 novembre 2017, le tribunal correctionnel d'Alexandrie a ordonné sa détention provisoire pour son implication présumée dans une manifestation pacifique intervenue en juin 2017, par laquelle était dénoncée l'incapacité du Gouvernement égyptien de mettre en œuvre certaines décisions judiciaires. Mahienour El-Masry est ainsi accusée des chefs « d'insulte au Président de la République » et de « protestation illégale ». Mahienour El-Masry assistait à une audience lorsque l'ordonnance a été rendue et que la décision a été exécutée immédiatement.
- **Ibrahim Metwally Hegazy** est avocat des droits de l'homme et co-fondateur de l'Association des familles de disparus. Il a régulièrement représenté des familles de victimes de disparitions forcées. Ibrahim Metwally Hegazy a été arrêté le 10 septembre 2017 à l'aéroport international du Caire alors qu'il se rendait à Genève pour assister à une session du Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) à laquelle il avait été invité. Ibrahim Metwally Hegazy est soupçonné d'avoir fondé et dirigé une organisation créée illégalement. Il est actuellement en détention provisoire dans la prison d'Al-Aqrab.
- **Azza Soliman** est fondatrice du Centre for Women's Legal Assistance (CEWLA), organisation féministe qui promeut l'égalité entre les sexes, en se concentrant en particulier sur des projets de réformes législatives. En novembre 2016, le compte bancaire personnel d'Azza Soliman et celui de son cabinet ont été bloqués sur instruction de la Banque Centrale. Peu de temps après, alors qu'elle tentait de monter à bord d'un vol à destination de la Jordanie pour participer à une session de formation sur les droits de l'homme, elle a été informée de ce qu'il lui était désormais interdit de quitter le territoire. Elle fait actuellement l'objet d'une enquête pour évasion fiscale, financement étranger illégal visant porter atteinte à la sécurité nationale, de même que pour avoir fondé une entité illégale.
- **Malek Adly** est un éminent avocat spécialiste des droits de l'homme. Il est le directeur du Lawyers Network at the Egyptian Centre for Economic and Social Rights (ECESR), lequel cherche à répandre la culture des droits de l'homme. Il est également l'un des fondateurs du Front pour la défense des manifestants égyptiens, un groupe composé de 34 organisations de défense des droits de l'homme et de plusieurs avocats, qui a pour but de documenter les pratiques illégales des forces de police de l'État contre les manifestants pacifiques. Lors de son arrestation le 5 mai 2016, Malek Adly a été accusé « d'incitation à la protestation », de même que d'avoir tenté de renverser le régime. Il a été transféré à la prison de Tora, où il aurait été torturé. Il s'est par ailleurs vu refuser le droit d'être assisté d'un avocat. Bien que libéré le 28 août 2016, après avoir passé près de quatre mois en

cellule d'isolement, la procédure demeure pendante contre lui et il fait actuellement l'objet d'une interdiction de quitter le territoire.

Il ne s'agit malheureusement que de quelques exemples. Nous pouvons également citer Negad El Borai, Ahmed Ragheb, Nasser Amin, Hoda Abd El-Wahab, Yara Sallam, Haitham Mohamedein, Ahmad Abdallah, Gamal Eid, ou encore Mohamed Azmy d'éminents avocats entravés dans l'exercice légitime de leur profession¹.

L'ODA par l'intermédiaire de son Mécanisme de réponse rapide ainsi que sa participation à l'Observatoire international des avocats en danger et Foundation The Day of the Endangered Lawyers se mobilise régulièrement pour soutenir les Confrères menacés et marquer sa solidarité.

Pour plus d'information, veuillez contacter : **Myriam Fehr-Alaoui**
(E: m.fehralaoui@ducresthegkli.com)

¹ Pour plus d'information sur les profils de ces Confrères voir : <http://dayoftheendangeredlawyer.eu/wp-content/uploads/2017/12/Basic-report-Egypt-dec.-2017.pdf>.